



# Rapport portant sur la première collecte de données réalisée en Belgique dans le cadre du projet BRIDGE

Décembre 2019

Le projet BRIDGE est coordonné par Terre des Hommes Hongrie. En Belgique, le projet est mis en œuvre par Défense des Enfants International Belgique, en partenariat avec Fedasil et la Croix-Rouge de Belgique.



*Ce rapport a été rédigé par Madeleine KAPINGA MUTATAYI, analyste de données, et relu et traduit par Benoit VAN KEIRSBILCK et Emmanuelle VACHER, chargés du projet BRIDGE pour DEI-Belgique.*

## Table des matières

<b>A. Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>B. Résultats émergents de la collecte de données menée auprès des enfants migrants .....</b>	<b>7</b>
I. Le questionnaire .....	7
II. Informations générales sur le profil du répondant .....	7
i. Genre des répondants.....	7
ii. Age des répondants.....	8
III. Vulnérabilités en lien avec la VBG .....	8
i. Etes-vous avec au moins un membre de votre famille ? .....	8
ii. Avez vous été séparé(e) de votre famille durant le trajet ? .....	9
iii. Avez-vous trouvé des amis de votre âge dans le centre ? .....	9
iv. Au centre, passez-vous du temps avec des amis plus âgés que vous ? .....	10
v. Que faites-vous habituellement, avec vos amis ? .....	10
vi. Allez-vous à l'école ? .....	10
vii. Avez-vous des besoins spécifiques, que vous souhaiteriez m'indiquer ? .....	10
IV. Attitudes vis-à-vis de la violence basée sur le genre.....	11
i. Situation 1 .....	11
ii. Situation 2 .....	12
iii. Situation 3 .....	12
iv. Situation 4 .....	13
v. Situation 5 .....	14
vi. Situation 6 .....	14
vii. Situation 7.....	15
V. Attitudes quant aux voies de recours face aux VBG .....	16
i. Si vous subissiez de la violence, à qui et où demanderiez-vous de l'aide ? .....	16
VI. Conclusions.....	17
i. Synthèse des résultats.....	17
ii. Pistes à explorer .....	18
<b>C. Résultats émergents de la collecte de données auprès des professionnels .....</b>	<b>19</b>
I. Informations générales sur le profil des répondants .....	19
i. Genre des répondants.....	19
ii. Fonction.....	19

iii.	Niveaux d'éducation.....	20
iv.	Formations .....	20
II.	Violence basée sur le genre.....	21
i.	Estimez-vous disposer de suffisamment de connaissances sur la VBG ?.....	21
ii.	Perception de la VBG.....	21
III.	Informations générales sur l'environnement professionnel des répondants.....	22
IV.	Procédures d'identification des victimes de VBG .....	23
V.	Orientation des victimes de VBG.....	23
VI.	Suivi des victimes de VBG.....	24
VII.	Principes directeurs de l'accompagnement des enfants victimes de VBG .....	25
i.	Savez-vous comment mettre en œuvre ces principes ? .....	25
<b>D.</b>	<b>Conclusions.....</b>	<b>26</b>
I.	Résumé des résultats .....	26
i.	Répondants .....	26
ii.	Conceptualisation de la VBG .....	26
iii.	Identification, orientation et suivi des victimes de VBG .....	26
II.	Points à explorer.....	26

# BRIDGE

## BUILDING RELATIONSHIPS THROUGH INNOVATIVE DEVELOPMENT OF GENDER BASED VIOLENCE AWARENESS IN EUROPE

Défense des Enfants International (DEI) - Belgique a lancé depuis octobre 2018 le projet BRIDGE pour une durée de deux ans (septembre 2020).

Celui-ci a pour objectif de renforcer la réponse à la violence basée sur le genre (VBG) contre les enfants en Europe.



Les enfants migrants sont particulièrement vulnérables à la violence basée sur le genre tant dans le pays d'origine, pendant leur trajet migratoire que dans les pays de transit ou de destination.

Plusieurs rapports, dont des recherches menées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ont démontré que ces formes de violence sont un enjeu majeur pour les femmes et filles qui migrent.

La violence basée sur le genre inclut le mariage précoce et forcé, la violence sexuelle dont le viol, la prostitution, la violence domestique, la violence physique et toutes les formes de mutilations génitales ou autres pratiques traditionnelles nuisibles.

La majorité des femmes et des filles migrantes ont subi l'une ou l'autre de ces formes de violences, y compris dans le pays de destination, parfois du fait de l'attitude des autorités d'accueil, de contrôle des frontières, ou encore des instances d'asile.

La recherche montre aussi que les professionnels sont généralement peu formés à ces questions, tant au niveau de l'identification des victimes que de leur prise en charge.

Ce projet vise donc à répondre à ce problème majeur, en récoltant des données, sensibilisant les professionnels de l'accueil, renforçant leurs capacités de répondre adéquatement aux victimes de violences basées sur le genre et en garantissant la participation des enfants et des jeunes à la lutte contre ce phénomène.

## OBJECTIFS

- ✓ Renforcer la disponibilité de données fiables sur la violence basée sur le genre à l'encontre des enfants migrants.
- ✓ Développer les connaissances et capacités des professionnels de l'aide pour les sensibiliser et les rendre capables de faire face à certaines formes spécifiques de VBG contre les enfants migrants.
- ✓ Soutenir et promouvoir une collaboration multi-agences et un apprentissage sur la VBG contre les enfants à travers une communauté de pratiques régionale.
- ✓ Renforcer la capacité d'enfants migrants à établir des relations positives, les sensibiliser à la VBG ; les soutenir dans une démarche de rapportage, prévention, atténuation et recherche de solutions.

## A. Introduction

L'objectif principal du projet BRIDGE est de renforcer la réponse à la violence basée sur le genre (VBG) que rencontrent les enfants et les jeunes migrants. Le projet souhaite, pour cela, s'appuyer sur des données fiables concernant la prévalence, la prise en charge et la conception des violences basées sur le genre, à la fois par les enfants migrants et par les professionnels qui les accompagnent.

Les enfants migrants sont particulièrement vulnérables à la violence basée sur le genre, que ce soit dans leur pays d'origine, sur le trajet migratoire et, aussi, dans le pays de destination, parfois en raison de l'attitude des autorités du pays d'accueil, des autorités de contrôle des frontières ou des autorités chargées de la protection et de l'asile. Plusieurs rapports, dont les recherches menées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>1</sup>, ont montré que ces formes de violence constituent notamment un problème majeur pour les femmes et filles migrantes. Les filles sont donc doublement vulnérables à cet égard, de part leur âge et leur genre.

La violence basée sur le genre comprend le mariage précoce et forcé, la violence sexuelle, y compris le viol, la prostitution, la violence domestique, la violence physique et toutes les formes de mutilation génitale féminine ou autres pratiques traditionnelles préjudiciables.

Les recherches montrent également que les professionnels sont généralement trop peu formés à ces questions, tant en ce qui concerne l'identification des victimes que les soins à leur apporter. Ce projet vise donc à s'attaquer à ce problème majeur par le biais de quatre approches : en collectant des données, en sensibilisant les professionnels de la prise en charge, en renforçant leur capacité à répondre de manière adéquate aux besoins des victimes de VBG et en assurant la participation des enfants et des jeunes à la lutte contre ce phénomène.

Afin d'accroître la disponibilité de données précises sur l'ampleur de la violence basée sur le genre commise à l'encontre des enfants et jeunes migrants, le projet s'appuie sur une méthodologie de collecte de données éprouvée, fréquemment utilisée par Terre des Hommes (TDH). Un outil de collecte de données mobile (MDC) interactif a été développé pour faciliter le déploiement des questionnaires dans les pays oeuvrant au projet, dont la Belgique. L'outil MDC utilise la technologie pour recueillir des données par voie électronique, ce qui présente plusieurs avantages : une meilleure qualité des données permettant une interprétation plus précise ; une saisie plus rapide des données ; une disponibilité immédiate des résultats pour l'analyse ; une reproduction facile ; un bon rapport coût-efficacité ; et une disponibilité en plusieurs langues. Le personnel de DEI-Belgique a été formé pour utiliser au mieux cet outil.

La collecte et l'analyse des données est une dimension importante du projet car elle vise à fournir une base de référence pour sa mise en oeuvre, à soutenir la création du matériel de formation, à fournir davantage d'informations sur les réalités de terrain, les lacunes actuelles parmi les connaissances des professionnels et les niveaux de sensibilisation des enfants et des jeunes sur ce qu'est la VBG. Les résultats de ces collectes seront diffusés par les réseaux partenaires et sur [le ChildHub](#).

---

<sup>1</sup> Plus d'informations et de sources disponibles sur le site de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/migrant-and-refugee-women-and-girls>

Les données seront collectées et analysées à trois reprises au cours du projet : une fois entre septembre et novembre 2019, une deuxième fois entre janvier et février 2020, et la dernière fois entre avril et juin 2020. Un rapport présentera et analysera les résultats de chaque collecte de données et tirera des conclusions et des recommandations pour alimenter les autres activités du projet. Le dernier rapport consolidera toutes les données collectées et réalisera une analyse plus approfondie, en croisant plusieurs variables.

Il s'agit du premier rapport de ce type, faisant suite à la collecte de données réalisée entre septembre et novembre 2019.

Les enfants et les jeunes migrants (24) d'une part, et les professionnels (27) d'autre part, ont été interrogés et invités à remplir un questionnaire à choix multiples présenté sur un appareil mobile. Les professionnels le remplissent eux-mêmes, avec l'aide de l'équipe belge, tandis que les collecteurs de données remplissent le questionnaire pour les enfants et les jeunes migrants. Deux femmes et un homme ont collecté des données auprès du public cible. Bien que le sexe du collecteur ait pu avoir une influence sur les réponses des enfants, toutes les précautions ont été prises pour mettre les enfants à l'aise et éviter d'affecter la façon dont ils répondent. Bien entendu, chacun a eu la possibilité de demander à être interrogé par une personne de l'un ou de l'autre sexe.

Dans certains cas (6 sur 24), il a été nécessaire de demander l'aide d'un interprète. Dans la plupart des cas, cela a été fait par un traducteur professionnel, expérimenté et formé. Dans quelques cas (2), cela a été fait par un membre du personnel du centre d'hébergement ou par un ami de l'enfant. Même si nous avons opté pour la meilleure solution possible, nous savons que cela a pu avoir une certaine influence sur la compréhension de certaines questions, et donc sur les réponses qui ont été données.

Ce rapport met en évidence les tendances générales au niveau des connaissances conceptuelles sur la VBG dans ces deux groupes, la perception et les attitudes à l'égard de la violence en règle générale, et les principales pratiques en la matière.

Les résultats de l'analyse des données serviront à sensibiliser les professionnels travaillant dans les centres d'hébergement, à renforcer leurs capacités à répondre aux victimes de violences basées sur le genre, à garantir la participation des enfants et des jeunes migrants à la lutte contre ce phénomène et à orienter les questions qui seront analysées en profondeur lors des prochaines collectes de données.

## B. Résultats émergents de la collecte de données menée auprès des enfants et jeunes migrants

### I. Le questionnaire

Le questionnaire destiné aux enfants et jeunes migrants a été spécialement adapté à chaque catégorie d'âge (enfants de moins de 9 ans, enfants de 9 à 14 ans et jeunes de 15 à 24 ans). En outre, les normes éthiques de collecte de données auprès des enfants ont été scrupuleusement respectées. À cette fin, un protocole de consentement a été signé par chaque enfant ayant librement exprimé sa volonté de participer à cette enquête. Les enquêteurs ont veillé à bien indiquer la possibilité de mettre fin à leur participation à tout moment. De plus amples informations ont été fournies conformément aux directives éthiques de DEI Belgique appliquées dans le cadre des recherches auprès d'enfants.

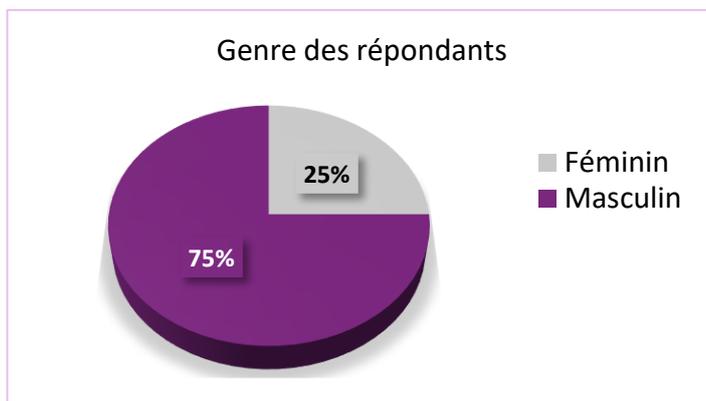
La totalité des enfants, donc 24, a accepté de répondre au questionnaire. Cela tend à montrer qu'ils se sont sentis à l'aise et dans une relation de confiance avec les personnes chargées de la collecte des données.

Il convient de noter que l'échantillon de personnes interrogées n'est pas censé être représentatif. Le rapport entre garçons et filles, groupes d'âge, pays d'origine, être seul ou non (etc.) n'est pas représentatif de la composition de la population des enfants migrants en Belgique.

De même, le faible nombre de personnes interrogées ne permet en aucun cas de tirer des conclusions générales, mais plutôt de révéler certaines tendances, de donner des indications, d'aider à orienter le projet et d'intégrer le point de vue des enfants (et des professionnels) dans la mise en œuvre du projet.

### II. Informations générales sur le profil du répondant

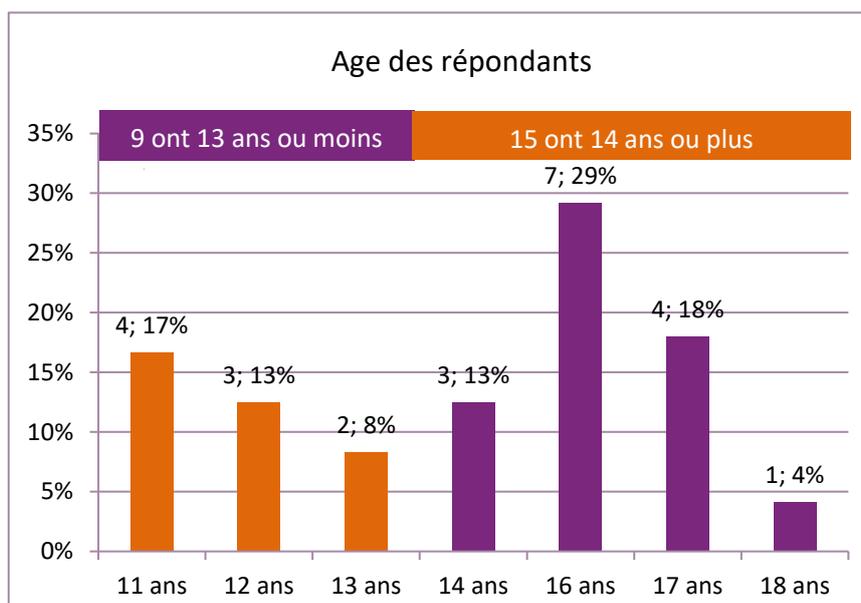
#### i. Genre des répondants



Sur un total de 24 répondants au questionnaire, 6 (25%) sont des femmes et 18 (75%) des hommes. Le pourcentage élevé de garçons peut avoir un impact sur les réponses à certaines questions.

Bien que le questionnaire ait prévu l'option "autre" et/ou que cette question ne soit pas non plus obligatoire, tous les enfants ont répondu en choisissant l'une des deux principales options "garçon/fille".

## ii. Age des répondants



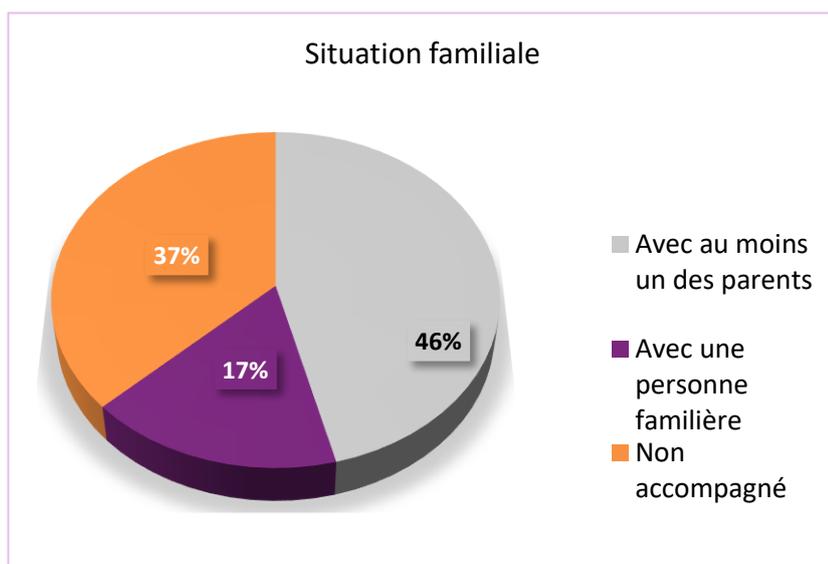
52% des enfants ont entre 16 et 18 ans, tandis que 48% ont entre 11 et 14 ans. Ces enfants viennent de pays africains ainsi que du Moyen-Orient et d'Asie, principalement d'Afghanistan, d'Iran, du Maroc et du Guatemala.

A noter qu'il existe deux catégories d'âge : entre 11 et 13 ans et entre 14 et 18 ans.

Les questions soumises à chaque catégorie ont été adaptées à l'âge des répondants. Dans ce cas, il n'y avait aucun enfant de moins de 9 ans (le plus jeune avait 11 ans et le plus âgé 18 ans) ; il y avait 9 enfants de 9 à 13 ans et 15 enfants de 14 à 24 ans. Tous les enfants ont annoncé connaître leur âge exact, ce qui est intéressant étant donné qu'un bon nombre d'enfants migrants ne le connaissent pas.

## III. Vulnérabilités en lien avec la VBG

### i. Etes-vous avec au moins un membre de votre famille ?

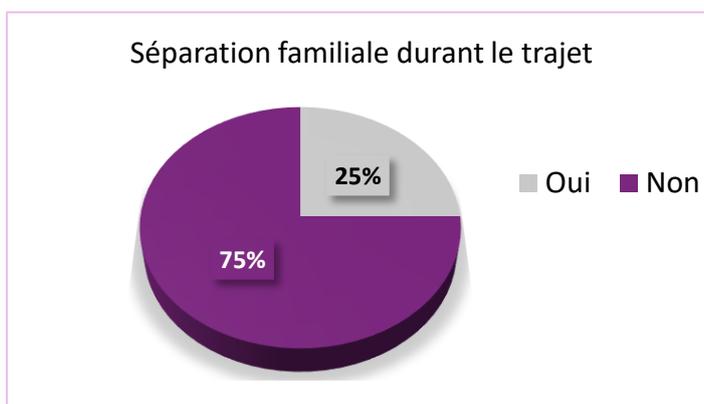


46 % des enfants sont accompagnés de leur père et/ou de leur mère, 17 % des enfants sont accompagnés d'une personne familiale. 37% des enfants ne sont pas accompagnés (MENA).

En Belgique, les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants non accompagnés sont souvent considérées comme plus inclusives (tuteur, accompagnement spécialisé, etc.). Il en résulte qu'à certains égards, les enfants accompagnés par un membre de leur famille font l'objet de moins de soins et de services que les MENA.

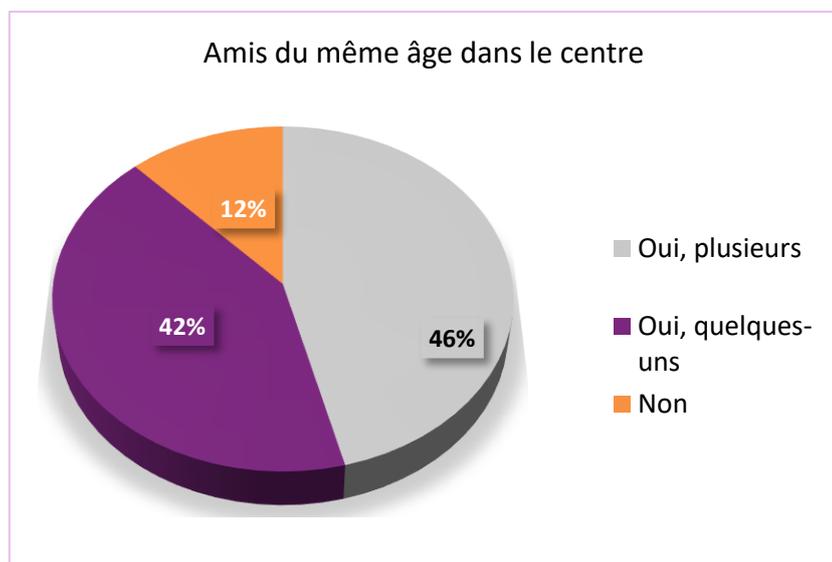
### ii. Avez vous été séparé(e) de votre famille durant le trajet ?

25 % des enfants déclarent avoir été séparés des membres de leur famille au cours de leur voyage migratoire. Ce pourcentage est inférieur à celui des MENA. Cela peut signifier qu'un certain nombre de mineurs non accompagnés ont quitté leur pays d'origine seuls et ne sont pas devenus non accompagnés au cours de leur voyage migratoire. Il n'est pas possible de déduire des réponses combien d'enfants ont été séparés temporairement et ont ensuite été réunis avec leurs parents.



Le nombre de 75% peut également être faussé par le fait que certains des parents des enfants sont décédés au cours du voyage, ce que les enfants ne conçoivent pas toujours comme "ayant été séparés".

### iii. Avez-vous trouvé des amis de votre âge dans le centre ?

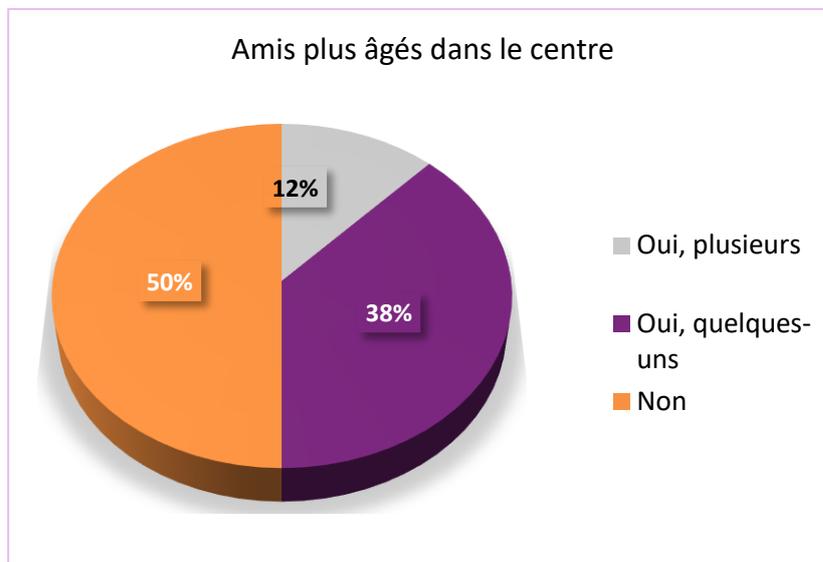


La grande majorité des enfants interrogés a déclaré avoir rencontré dans le centre soit de nombreux, soit quelques amis de leur âge. Seuls trois répondants ont déclaré n'en avoir rencontré aucun. Nous savons qu'avoir des amis à qui l'on peut demander de l'aide, à qui l'on peut se confier, est très important pour se sentir en sécurité. D'un autre côté, ne pas avoir d'amis de son âge peut accroître sa vulnérabilité.

#### iv. Au centre, passez-vous du temps avec des amis plus âgés que vous ?

La moitié des enfants interrogés disent passer du temps avec des jeunes plus âgés qu'eux (ayant au moins 5 ans de plus) tandis que l'autre moitié répond par la négative.

Là encore, c'est un élément qui peut accroître la vulnérabilité s'il apparaît qu'il y a un déséquilibre de pouvoir dû à la différence d'âge.



#### v. Que faites-vous habituellement, avec vos amis ?

Quant à la façon dont ils occupent leur temps avec leurs amis, les réponses sont très variées. Si plusieurs jeunes citent des activités précises (sport, dessin, cinéma ou théâtre, promenades, visites, etc.), beaucoup disent ne faire que parler.

Cela dépend bien sûr de l'âge (les plus jeunes citent des activités plus ludiques et les plus âgés citent plutôt des activités sportives), mais aussi de ce qui est proposé par le centre, voire de ce qui est accessible (un des centres est assez éloigné de toute ville, ce qui limite fortement l'éventail des activités proposées).

#### vi. Allez-vous à l'école ?

Sur les 24 enfants interrogés, 22 confirment qu'ils vont à l'école. Étant donné qu'ils ont tous moins de 18 ans et qu'ils sont donc soumis à la scolarité obligatoire en Belgique, il est logique qu'ils fréquentent presque tous l'école, qui est un élément clé de l'intégration. Par contre, il est très inquiétant de constater que deux des enfants interrogés disent ne pas aller à l'école, d'autant qu'il s'agit de MENA. Cette information nous a été confirmée par le personnel du centre : les mineurs non accompagnés ne sont pas scolarisés, ont souvent près de 18 ans et se trouvent dans une situation administrative précaire. Le centre ne prend donc aucune mesure pour tenter de régulariser leur situation scolaire.

#### vii. Avez-vous des besoins spécifiques, que vous souhaiteriez m'indiquer ?

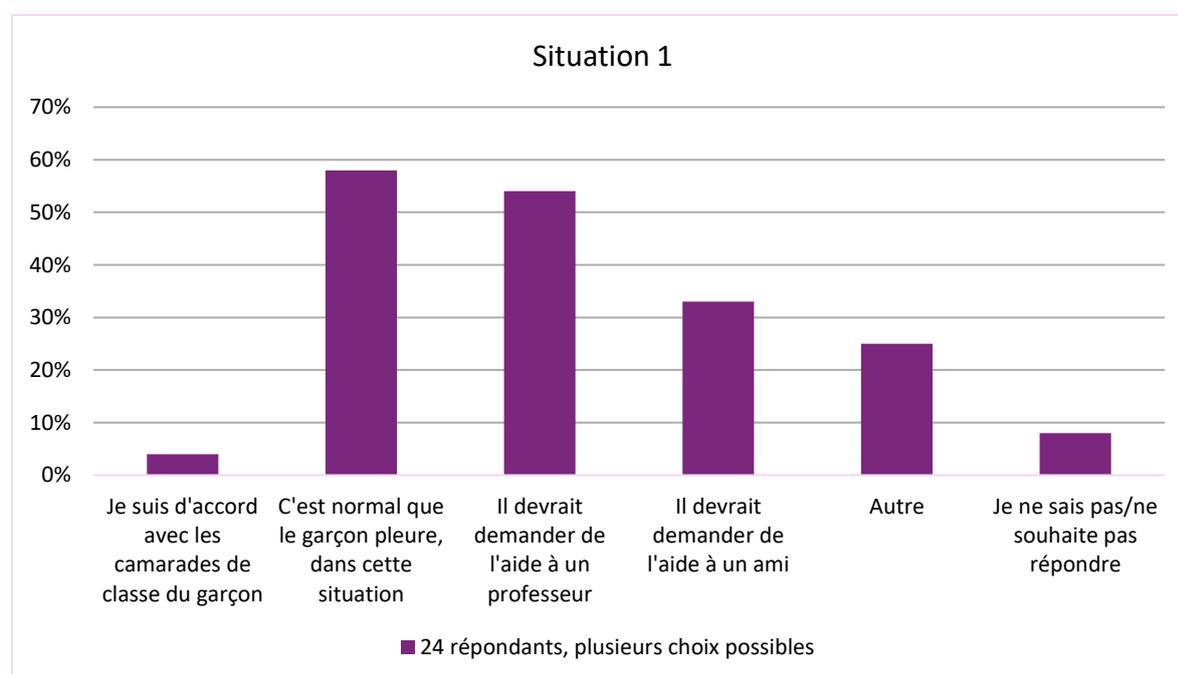
Aucun des enfants interrogés n'a fait état de besoins spécifiques à partager (handicap, grossesse, etc.). Un seul enfant a répondu, disant qu'il avait besoin d'aide pour régulariser ses papiers.

#### IV. Attitudes vis-à-vis de la violence basée sur le genre

Afin d'évaluer les attitudes à l'égard de la VBG, plusieurs exemples de situations concrètes sont proposés, sur lesquels les enfants sont libres d'exprimer leur point de vue. Il convient de noter que pour les questions autorisant plus d'une réponse, les résultats sont évalués en termes de fréquence et le pourcentage correspond aux fréquences observées sur les fréquences attendues (nombre de répondants) multipliées par 100.

##### i. Situation 1 : à l'école, un garçon pleure parce qu'il a reçu une mauvaise note. Ses camarade se moquent de lui en disant « Ce sont les filles qui pleurent ! »

Les résultats montrent que de nombreux enfants (14 sur 24) trouvent « normal » que le garçon pleure dans cette situation. Ce résultat, qui émane d'un groupe à prédominance masculine contredit les stéréotypes qui suggèrent que la société empêche les garçons de pleurer.

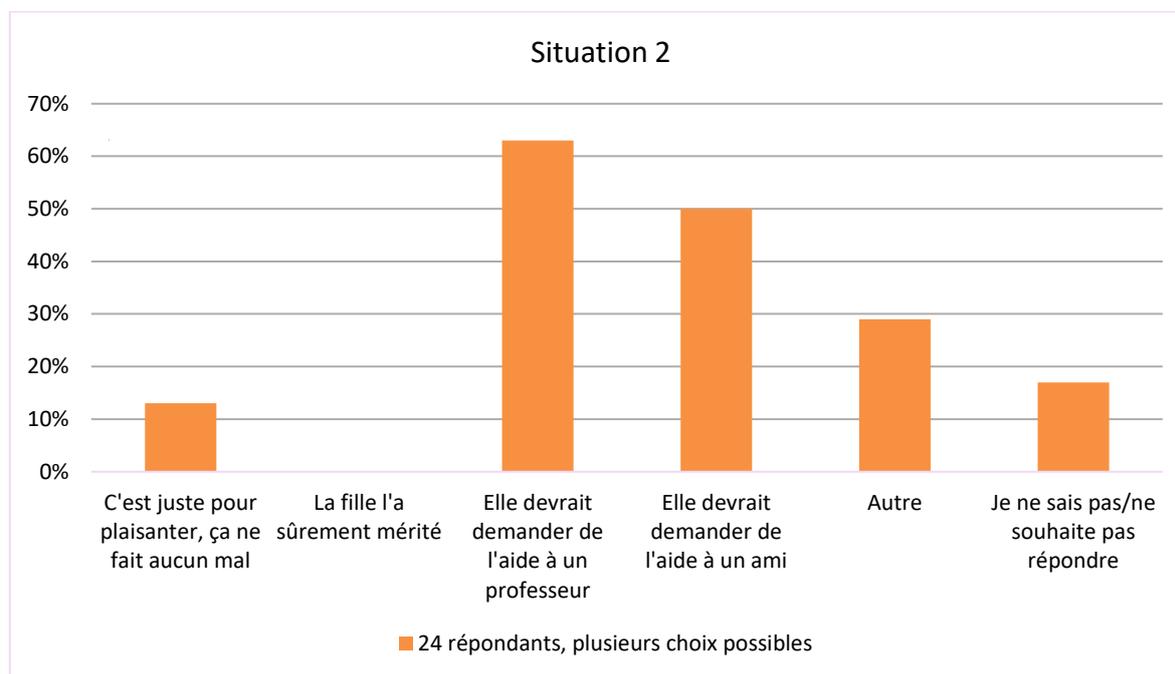


Un nombre assez important des jeunes sont d'avis que le garçon devrait demander le soutien de l'enseignant. Cela indique, à la fois la volonté de sortir de cette situation désagréable, mais également une possible marque de confiance envers le professeur. Quelques enfants suggèrent également de demander de l'aide à un ami (6 sur 24). Les amis apparaissent ici moins aptes à apporter un soutien.

D'autres stratégies d'action ont été indiquées par les répondants. Par exemple, changer d'école ou de classe, intervenir pour demander aux enfants moqueurs d'arrêter ou suggérer à l'enfant qui pleure de faire des efforts. Un seul cas d'indifférence a été relevé à travers la réponse « Je m'en fiche ».

Seuls deux enfants ont répondu qu'ils ne savaient pas ou ne souhaitaient pas répondre.

## ii. Situation 2 : à l'école ou au centre, des garçons se moquent d'une fille et l'insultent



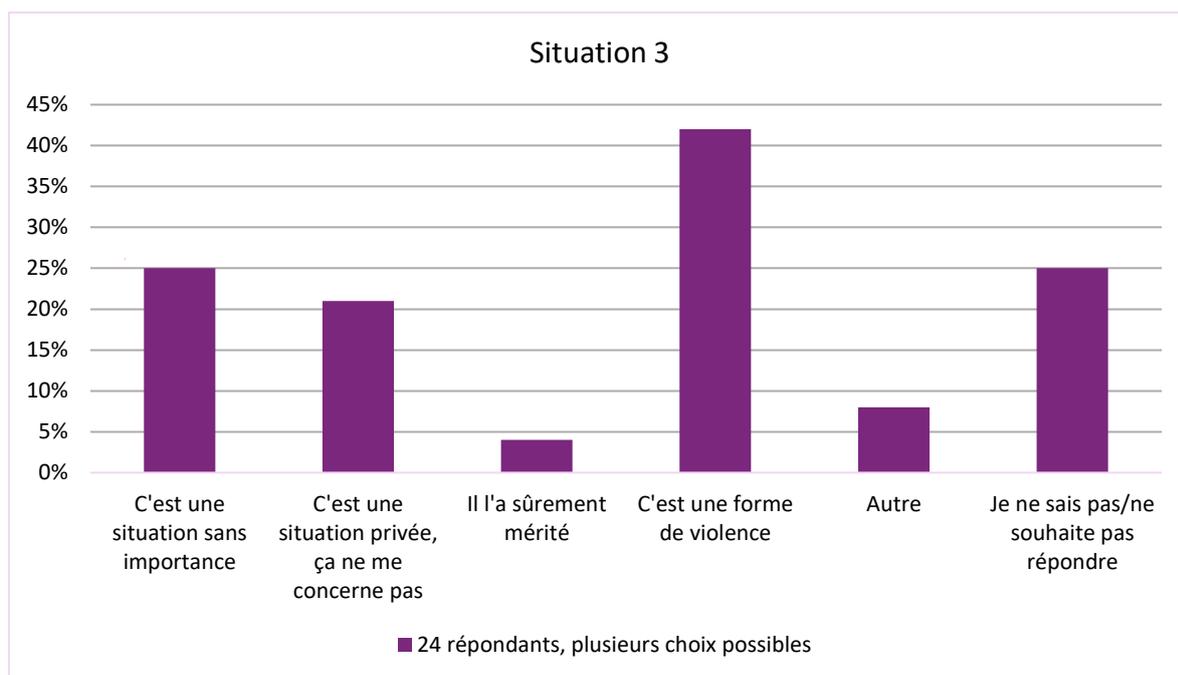
Les résultats montrent une opinion en faveur du recours à l'aide d'un enseignant, qui apparaît comme un point d'ancrage et montre que les enseignants peuvent être perçus comme fiables et dignes de confiance. Le soutien des amis est ici largement plus plebiscité. On peut se demander si c'est parce qu'il s'agit d'une fille, étant donné que personne ne l'a mentionné dans l'exemple précédent impliquant un garçon. Une analyse plus approfondie à cet égard sera effectuée dans le 3<sup>ème</sup> rapport.

D'autres stratégies ont été suggérées par les enfants (7). Ils ont notamment suggéré d'appeler la police ou la famille, de demander de l'aide aux parents ou d'en parler au personnel du centre. Quelques déclarations ont été faites, par exemple « J'aide la fille si je le peux » ; « elle n'est pas la seule à pouvoir parler aux personnes du centre ». Toutes ces mentions indiquent un désir de protection.

Il est très encourageant de constater qu'aucun des enfants interrogés ne considère que la fille mérite ce qui lui arrive. Un enfant a répondu « je ne ressens rien ». A la proposition précédente, il a montré la même tendance (ne s'en souciait pas).

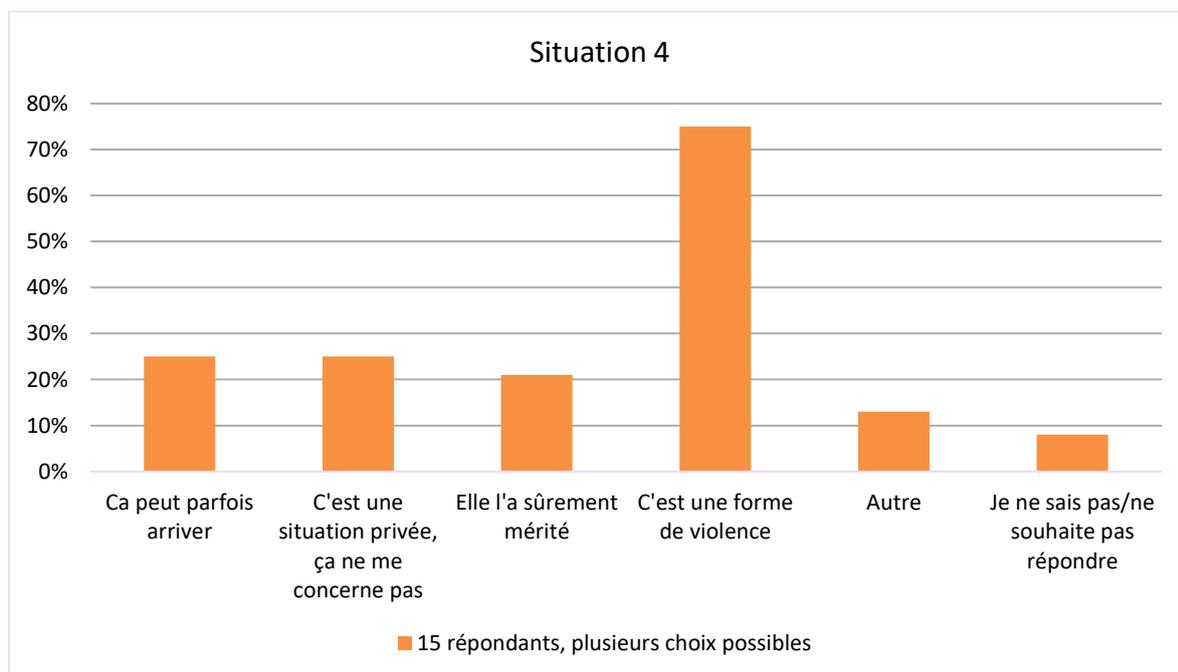
## iii. Situation 3 : à la maison, votre tante crie très fort, parce que votre oncle a fait tomber une tasse

6 enfants considèrent que la situation est inoffensive. Cela pourrait probablement être l'expression du fait que les enfants n'interviennent habituellement pas dans les affaires des adultes. Les 5 approbations de l'option suivante « question d'ordre privé » tendent à confirmer cette hypothèse. 10 enfants reconnaissent qu'il s'agit d'une forme de violence. 6 personnes disent ne pas savoir, ou ne pas vouloir répondre. Parmi les alternatives proposées, plusieurs enfants pensent que la tante ne devrait pas crier.



#### iv. Situation 4 : dans la rue, vous voyez un homme frapper sa femme

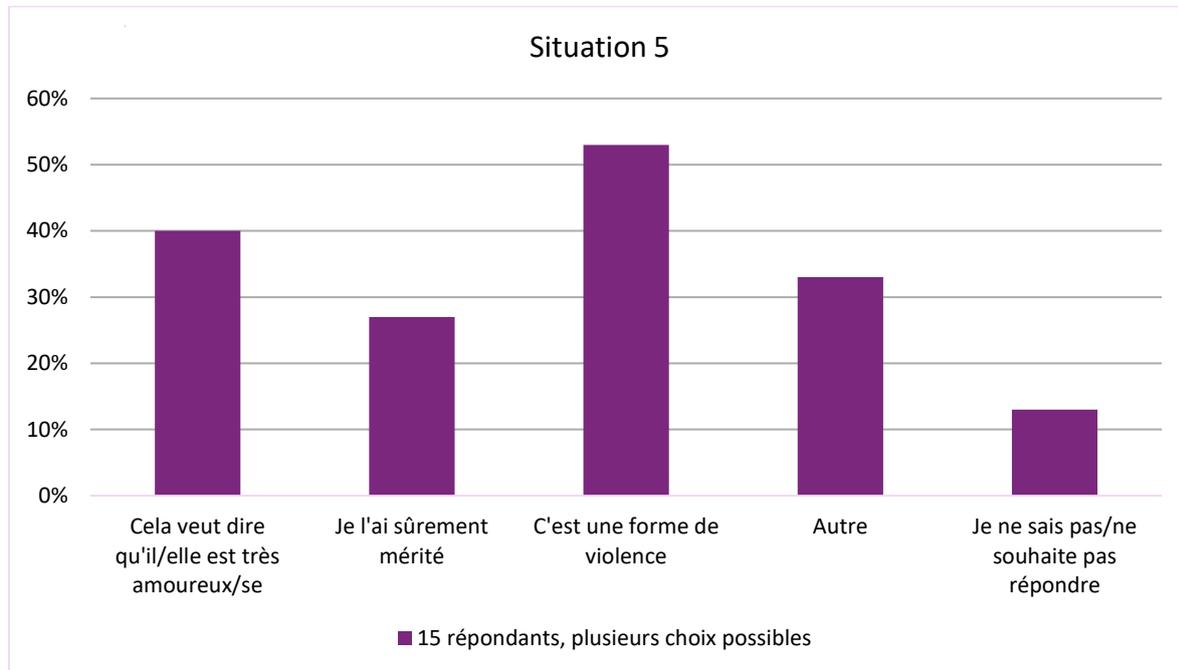
A partir de cette situation, il n'y a plus que 15 répondants ; les situations suivantes n'étant présentées que aux mineurs âgés de 14 ans ou plus.



Six enfants y voient une situation familière, qui « peut arriver », un peu comme une fatalité. Le même nombre de jeunes y voit une affaire privée. Si la grande majorité (18) s'accorde à dire qu'il s'agit d'une forme de violence, il est surprenant de constater que 6 enfants ne partagent pas ce point de vue. 5 répondants estiment d'ailleurs qu'elle le mérite certainement (certains précisent qu'elle a sans doute mal agi).

Dans les autres réponses, une personne souligne que ce n'est pas normal, que cela ne devrait pas arriver, et qu'une autre suggère qu'elle le frappe en retour. Deux enfants ne souhaitent pas répondre.

v. **Situation 5 : imaginez que vous êtes en couple, et que votre partenaire, très jaloux/se, vous frappe**

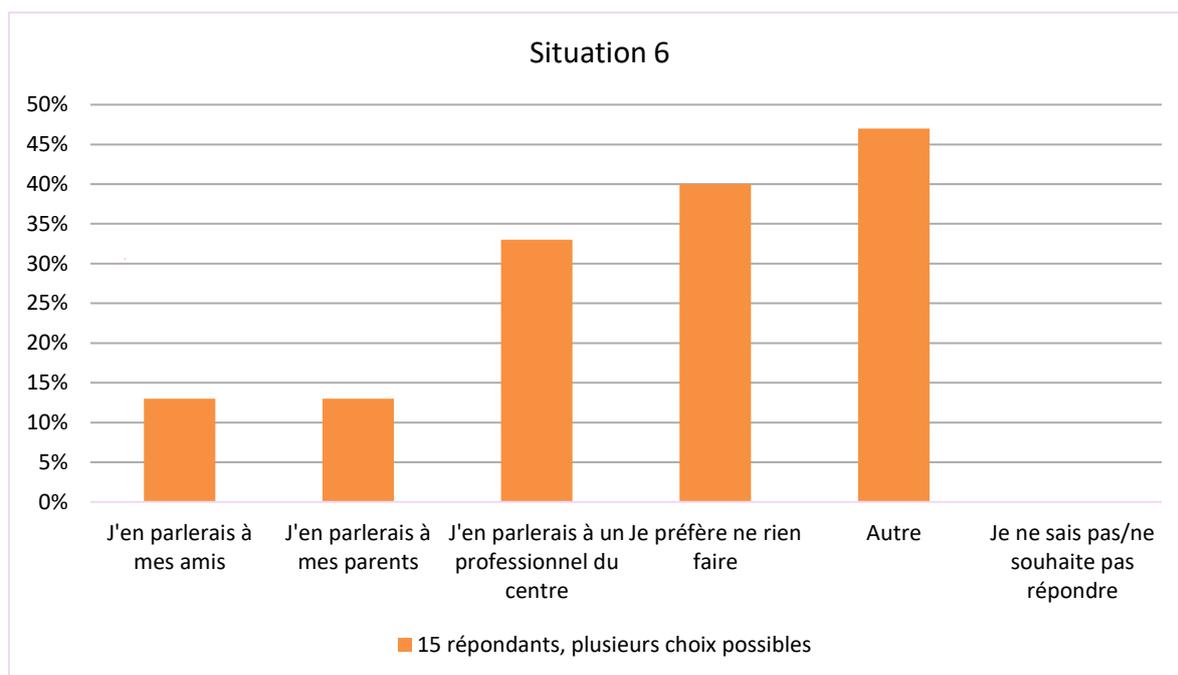


Seulement à peine plus de la moitié des enfants interrogés considère qu'il s'agit d'une forme de violence. 4 enfants indiquent qu'ils peuvent être responsables de cette situation, ce qui semble montrer qu'ils trouvent parfois justifié de frapper quelqu'un. 6 vont jusqu'à considérer qu'il s'agit d'une manière de montrer de l'amour. Dans les autres réponses, on trouve plusieurs affirmations intéressantes :

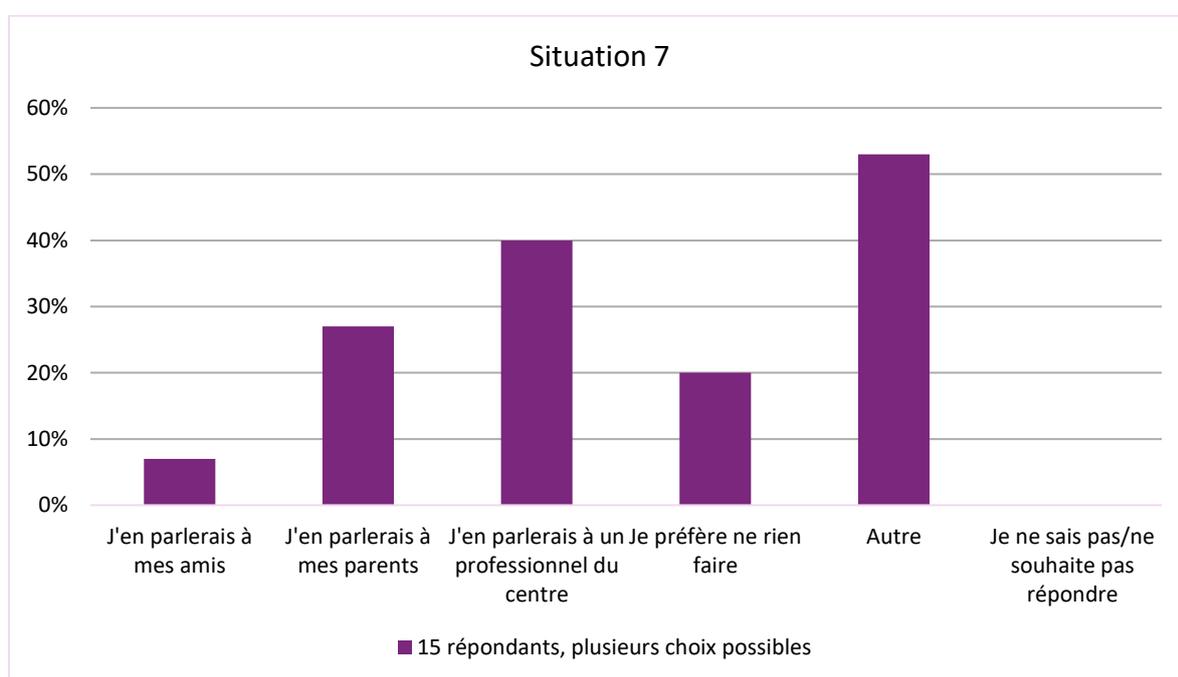
- « Si je n'ai rien fait pour le mériter, je vais la frapper en retour »...
- « Je m'en fiche parce qu'elle est plus petite »...
- « Elle n'a pas été éduquée, cette fille ».
- « Elle me rappelle ma famille ».
- « Je ne peux pas le frapper en retour. C'est la loi, en Belgique ».

vi. **Situation 6 : Au centre, vous voyez un garçon essayer de toucher une fille qui lui dit non**

On constate que dans cette situation, un peu plus de la moitié des enfants interrogés ont déclaré qu'ils feraient quelque chose, soit par le biais de leurs amis (2) ou de leurs parents (2), soit directement en parlant à un professionnel du centre (5). Dans les autres réponses, trois indiquent qu'ils en parleraient avec le garçon, deux qu'ils interviendraient directement, dont un qui précise que c'est au cas où la fille demanderait de l'aide. Enfin, un répondant indique qu'il appellerait la police.



vii. **Situation 7 : si quelqu'un essayait de vous toucher/de vous embrasser et que vous ne le vouliez pas, que feriez-vous ?**

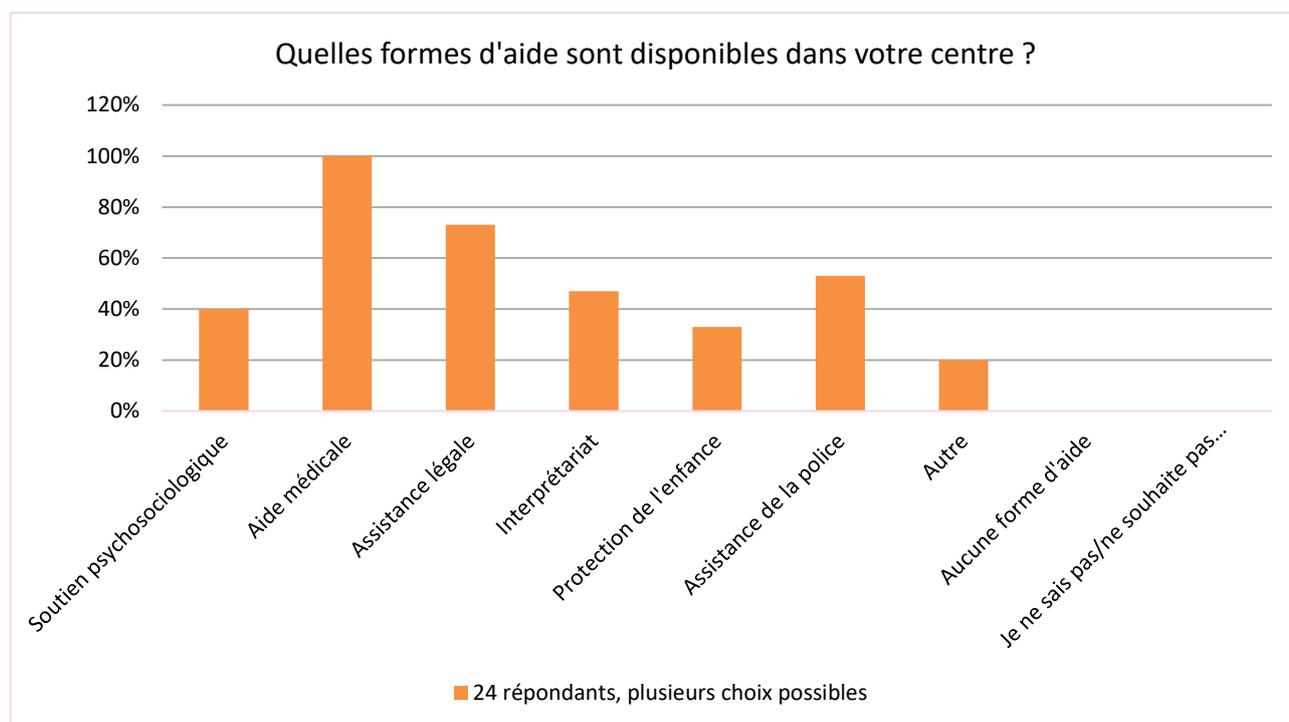


Dans l'hypothèse où le jeune interrogé est lui-même l'objet de gestes inappropriés, 3 des répondants sur 15 ne font rien, 6 en parlent à un professionnel du centre et 4 à leurs parents ; un seul en parle à un ami. Il est à noter que les professionnels sont plus souvent cités dans les recours possibles que les parents. Plus de la moitié des interrogés propose une autre option : essayer de résoudre le problème seul en en parlant avec la personne qui a commis les actes inappropriés, en la chassant, en se défendant ou en quittant le centre.

## V. Attitudes quant aux voies de recours face aux VBG

Cette partie du questionnaire est ponctuée de différents points concernant l'aide disponible dans le centre et à l'extérieur, les personnes auxquelles les enfants peuvent demander du soutien et les connaissances sur la disponibilité et les modalités de l'aide.

### i. Si vous subissiez de la violence, à qui et où demanderiez-vous de l'aide ?



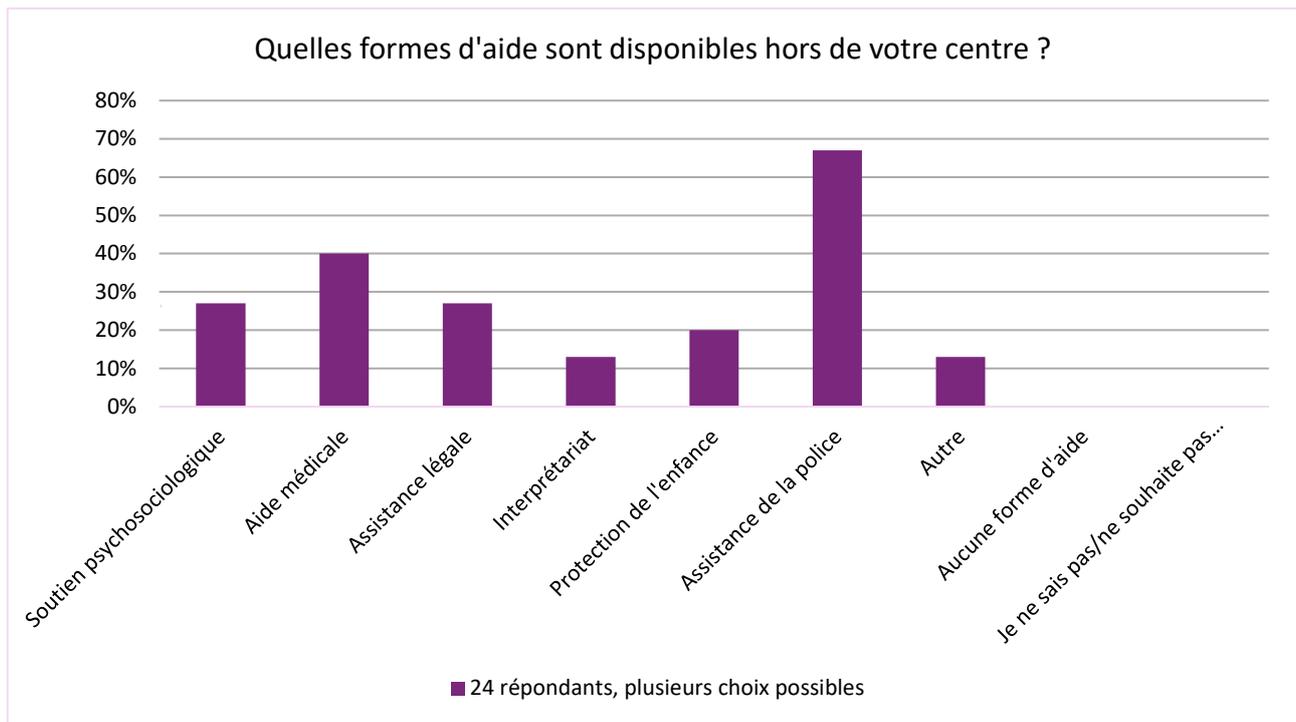
Tous les enfants savent qu'ils peuvent obtenir de l'aide dans le centre et principalement une aide médicale, ce qui est cité par tous les répondants. Ensuite, l'aide juridique, l'assistance policière, le soutien psychosocial et l'interprétation sont cités.

La protection de l'enfance n'est citée que par un tiers des répondants, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas régulièrement identifier cette forme d'assistance.

Dans les faits, dans la plupart des centres, tous ces types d'assistance sont présents. Cependant, pour les enfants accompagnés de leurs parents, il est facile d'imaginer que ce sont les parents eux-mêmes qui demandent une aide (par exemple, juridique) si nécessaire, ce qui explique qu'ils ne soient pas tous conscients de leur existence.

Parmi les autres aides mentionnées, un enfant mentionne « son superviseur » (probablement un éducateur référent ou son tuteur) et un autre mentionne la distribution de repas, qui est donc identifiée comme une forme d'aide.

Lorsqu'on les interroge sur ce qu'ils savent de l'aide disponible, peu d'enfants finissent par répondre, principalement en précisant qu'ils savent où se trouve le bureau de l'assistant social.



La question sur l'aide disponible à l'extérieur du centre démontre un manque de connaissance important de la part de la plupart des jeunes interrogés. Si deux tiers d'entre eux savent qu'ils peuvent faire appel à la police en cas de problème, moins de la moitié mentionne une aide médicale et moins d'un tiers mentionne d'autres formes d'aide. Il y a, ici, sans aucun doute beaucoup de travail à faire en termes d'information. Lorsqu'on leur demande aux jeunes comment ils ont entendu parler des aides disponibles à l'extérieur des centres, certains disent qu'ils en bénéficient, qu'ils ont eu l'information par le bouche à oreille ou via leur tuteur ou leur avocat.

En ce qui concerne l'accessibilité et la gratuité de l'assistance médicale et juridique, les réponses reçues indiquent que :

- la majorité des répondants sait que l'aide médicale est disponible et pense qu'elle est gratuite, même si quelques-uns pensent qu'ils doivent payer ;
- tous savent que l'aide juridique est accessible, pour la majorité gratuite, mais quelques répondants (4) pensent qu'ils devront probablement/certainement payer.
- Enfin, sur la question de la vie privée et de la confidentialité, 4 pensent qu'elle ne sera pas ou probablement pas respectée s'ils devaient se confier à des travailleurs, tandis que tous les autres pensent qu'elle le sera probablement ou certainement.

## VI. Conclusions

### i. Synthèse des résultats

#### *Répondants*

L'enquête a eu pour participants 18 garçons et 6 filles âgés de 11 à 18 ans. 63% de ces enfants étaient accompagnés, si ce n'est par un parent, au moins par une personne familière, tandis que 37% ne l'étaient pas. En outre, 25 % des enfants ont indiqué avoir été séparés des membres de leur famille au cours de leur voyage migratoire.

### *Attitudes à l'égard de la VBG*

Plusieurs attitudes (listées ci-dessous) se sont dégagées des réponses des enfants aux situations de VBG. Ces attitudes varient en fonction du genre de la personne victime (dans la situation) et du lieu (école, centre, famille) du déroulé.

#### *Tolérance face à la violence*

Les sujets ont formulé des réponses telles que « Je suis d'accord avec la réaction des camarades de classe du garçon » (adhésion à la violence émotionnelle), « C'est juste pour plaisanter, ça ne fait aucun mal » (adhésion à la violence psychologique) et « c'est une situation sans importance » (adhésion à une forme de violence domestique). Ces réactions peuvent en partie s'expliquer par une certaine ignorance des enfants, leur environnement social et culturel, l'expérience traumatisante dans le pays d'origine ou pendant le voyage.

#### *Opposition à la violence*

Elle s'exprime à travers les réponses suivantes : « C'est normal qu'un garçon pleure dans cette situation » (opposition à la violence psychologique), « Ce n'est pas juste » (opposition à la violence psychologique), « J'aide la fille si je peux » (opposition à la violence psychologique), « Je parle avec la personne qui me maltraite », « Je me défendrai », « Je dis à la personne qui me maltraite d'arrêter ».

#### *Signaler et appeler à l'aide*

Elle s'exprime à travers les réponses suivantes : « Le garçon doit demander le soutien de l'enseignant dans ce genre de situation », « La fille doit demander le soutien de l'enseignant », « La fille doit demander le soutien d'un ami », « C'est une forme de violence », « Je quitte le centre si personne ne m'aide ».

#### *Attitude de non-ingérence*

Elle s'exprime à travers les réponses suivantes : « C'est juste une question privée, cela n'a rien à voir avec moi ».

## **ii. Pistes à explorer**

### *Les enfants X et Y*

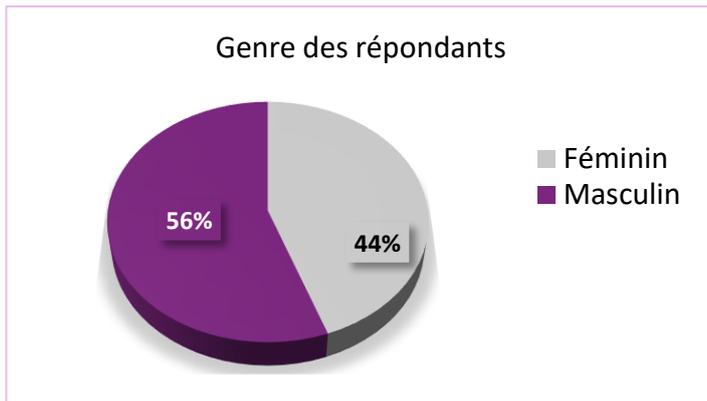
Parmi les enfants (N=24), il y a deux garçons (8%) qui sont les seuls à ne pas aller à l'école. C'est le premier fait qui a attiré l'attention. De plus, ils sont de la même origine, âgés de 16 ans et non accompagnés. X a vécu une séparation des membres de sa famille alors que Y n'en a pas fait l'expérience. Dans la situation 1, sur la question de l'attitude envers le garçon en pleurs, le sujet Y refuse de donner la réponse (ne veut pas) tandis que le sujet X adhère à la première position (soutient le stéréotype). Dans le deuxième exemple concernant le harcèlement de la fille par les garçons, leurs positions sont inversées. X refuse (ne veut pas) alors que Y prend la première position (c'est juste un mot inoffensif et amusant). Dans la troisième proposition concernant la violence domestique, Y conserve la même position tandis que X considère qu'il s'agit d'une forme de violence (position 3). Une analyse approfondie de ces deux cas serait indiquée.

## C. Résultats émergents de la collecte de données auprès des professionnels

### I. Informations générales sur le profil des répondants

L'étude est basée sur un échantillon de 27 répondants.

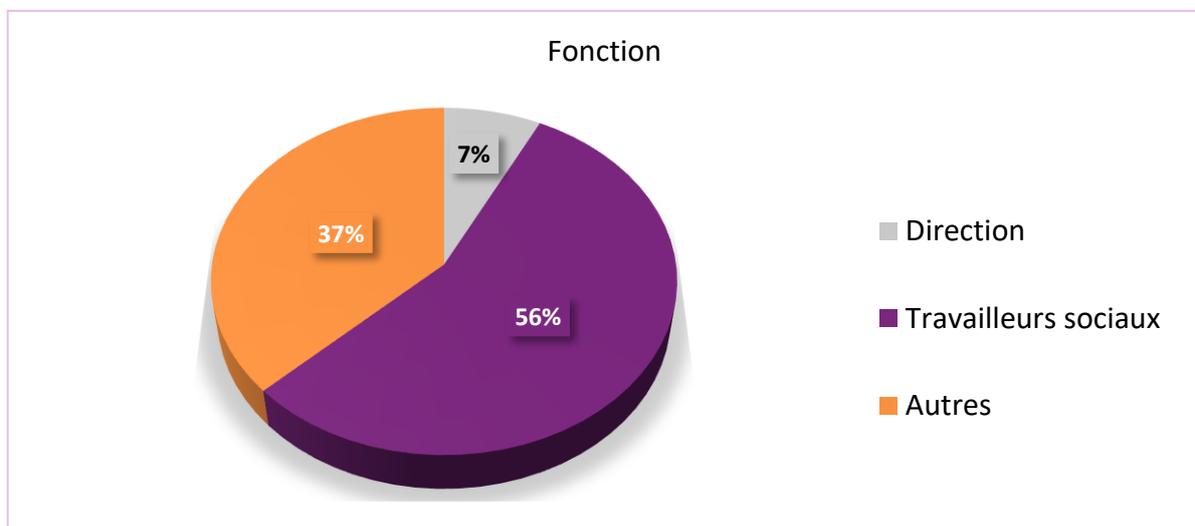
#### i. Genre des répondants



Sur un total de 27 personnes ayant répondu au questionnaire, 15 personnes (56 %) sont des hommes et 12 personnes sont des femmes (44 %).

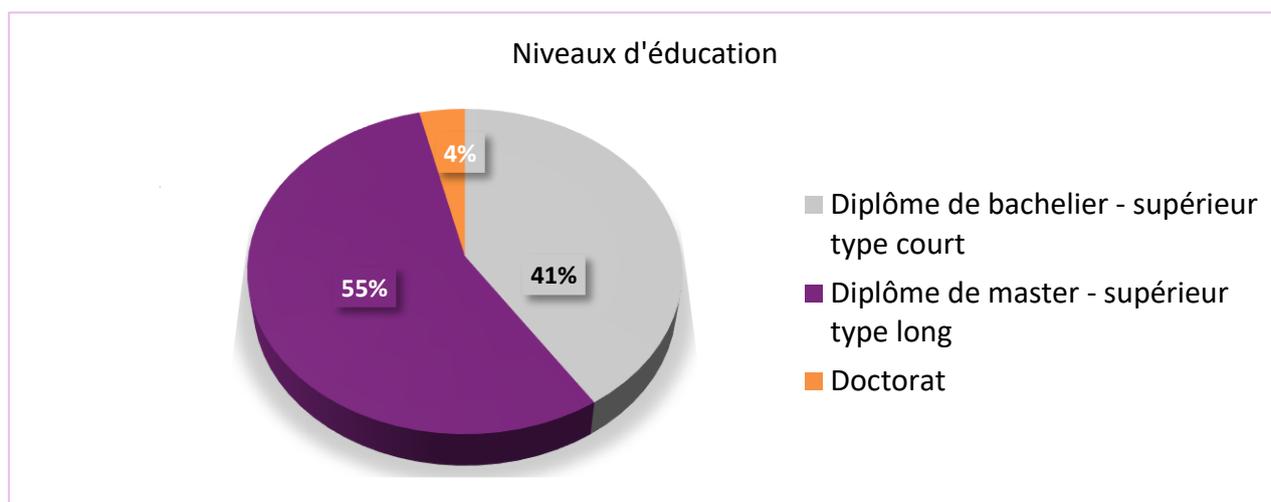
Les répondants travaillent dans des centres d'accueil pour migrants. Certains de ces centres accueillent des enfants avec leur famille. D'autres sont spécialisés pour les mineurs non accompagnés et d'autres encore accueillent toutes les catégories d'enfants.

#### ii. Fonction



Le graphique montre que seuls deux répondants (7%) font partie de la direction. 37% des répondants occupent des postes de psychologues, infirmiers, assistants pluridisciplinaires, coordinateurs, référents scolaires.

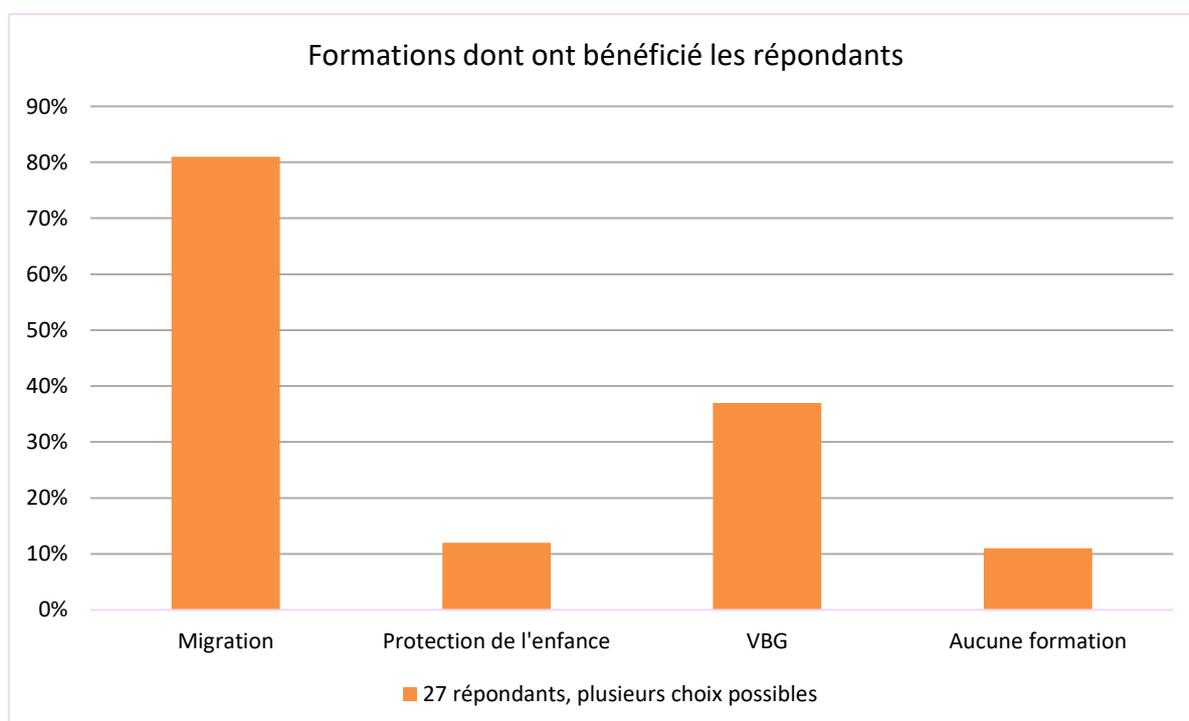
### iii. Niveaux d'éducation



Les participants sont répartis comme suit en fonction de leur niveau d'éducation : 11 personnes (41%) ont un diplôme de niveau bachelier, 15 personnes (55%) ont un master et une personne (4%) a un doctorat ; il est à noter qu'aucun des répondants n'a un niveau inférieur à un bachelier.

### iv. Formations

Ici, les professionnels ont choisi dans la liste la (les) formation(s) dont ils ont déjà bénéficié.

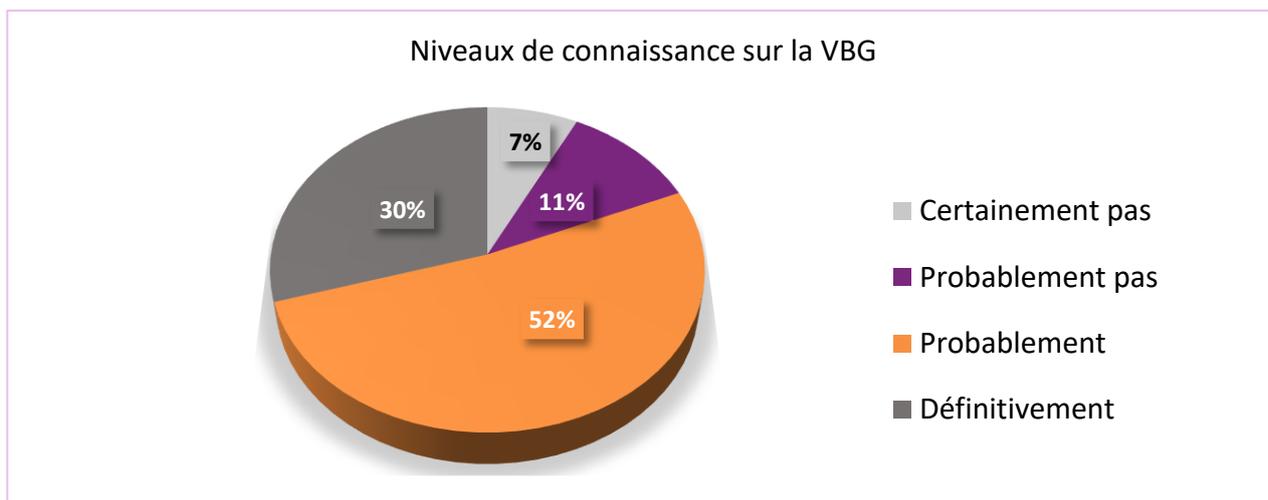


En ce qui concerne la formation, 22 sujets sur 27 ont répondu qu'ils avaient déjà reçu une formation sur la migration. 5 sur 27 ont déjà reçu une formation sur la protection de l'enfance. 10 sur 27 ont reçu une formation sur la violence liée au sexe et 3 sujets n'ont reçu aucune formation. Il convient de noter que très peu de sujets ont reçu une formation sur la protection de l'enfance. Par ailleurs, il n'existe

aucune définition de ce en quoi consiste une formation, en termes de durée et de contenu. Ceci est à noter afin de garder à l'esprit que ces formations peuvent avoir été très courtes.

## II. Violence basée sur le genre

### i. Estimez-vous disposer de suffisamment de connaissances sur la VBG pour assurer votre fonction ?



Il est un peu surprenant de constater que la grande majorité des personnes disent en savoir probablement (52 %) ou certainement (30 %) assez sur la violence basée sur le genre, alors que peu des répondants ont reçu une formation sur le sujet. Cette contradiction apparente pourrait révéler que leurs connaissances sur la VBG sont davantage liées à la culture générale et à la formation initiale qu'à la formation professionnelle. Il est également vrai que lorsque vous n'avez pas reçu de formation sur un sujet, vous n'avez peut-être qu'une vague idée de sa définition, ce qui rend plus difficile de savoir ce que cette notion recouvre réellement, et donc si on en sait suffisamment.

### ii. Perception de la VBG

Sur base des différentes définitions de la VBG, les sujets choisissent une réponse sur l'échelle de Likert.

	Certainement pas	Probablement pas	Probablement	Définitivement	Je ne sais pas
Un acte de violence physique à l'encontre d'un enfant qui n'est pas de nature sexuelle est-il considéré comme une forme de VBG ?	7%	15%	33%	45%	0%
Le mariage d'enfants est-il considéré comme une forme de VBG ?	7%	0%	19%	70%	4%
Le refus d'accès à l'éducation est-il considéré comme une forme de VBG ?	7%	4%	48%	37%	4%
Un acte d'intimidation comme une forme de violence sexuelle à l'égard des enfants ?	11%	11%	26%	45%	7%

Si 82% des personnes considèrent qu'elles en savent assez sur la VBG, il s'ensuit que plusieurs personnes ignorent (soit en l'affirmant, soit en doutant) que la violence physique (22%), le refus d'accès à l'éducation (11%) et le mariage d'enfants (7%) sont des formes de VBG.

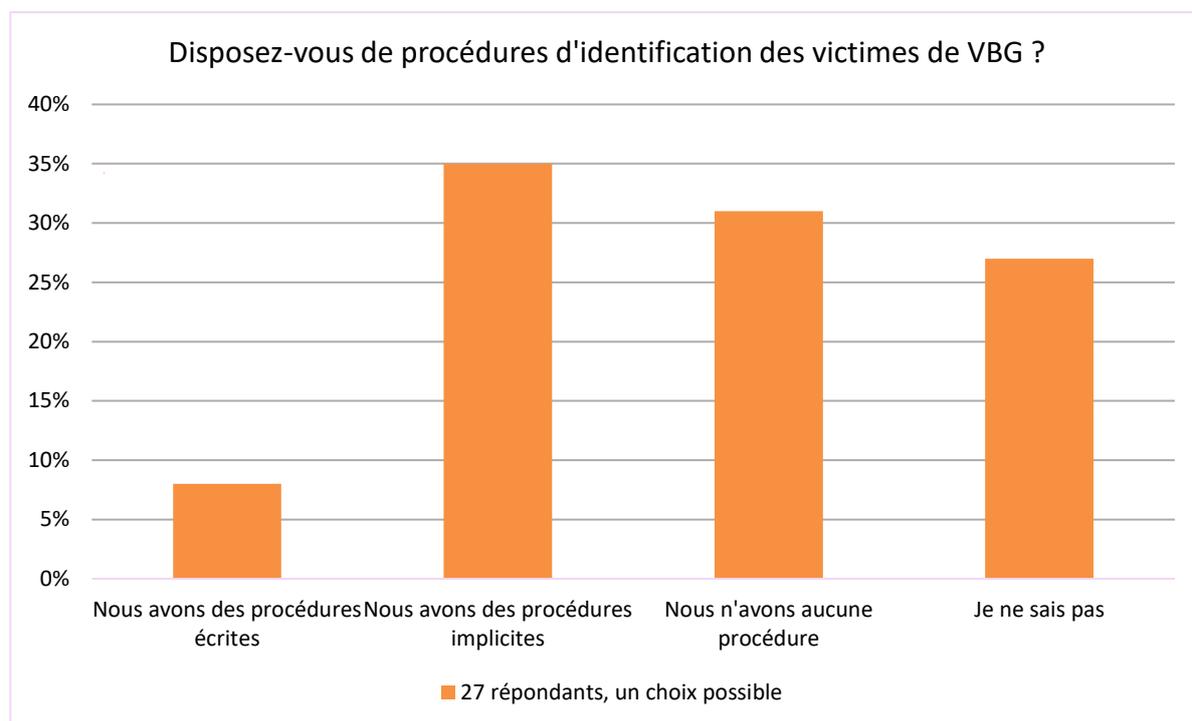
### III. Informations générales sur l'environnement professionnel des répondants

Les informations suivantes ont été fournies par les directions répondantes.

	Genre des prof. travaillant dans votre centre		Genre des prof. de votre centre apportant un soutien aux victimes de VBG		Services fournis aux victimes de VBG dans votre centre	Aménagements et installations
	H	F	H	F		
Direction 1	8	8	6	6	Soutien psychosocial, aide médicale, protection de l'enfance, aide juridique et interprétariat	Toilettes et douches séparées par genre, espaces pour les activités sociales et récréatives adaptés aux filles et aux garçons
Direction 2	30	30	-	-	Soutien psychosocial, aide médicale et aide juridique	Toilettes et douches séparées par genre, espaces pour les activités sociales et récréatives adaptés aux filles et aux garçons, enfants non mélangés à des adultes hors famille

En plus des services mentionnés par les directeurs dans le tableau ci-dessus, les professionnels ont pour leur part mentionné des services supplémentaires tels que l'accompagnement, le renforcement des compétences, la nutrition, la prévention, la sensibilisation, la coordination et l'animation. En ce qui concerne les services visant les victimes de VBG, il est assez curieux que seuls 4 sujets aient indiqué que leurs différents centres offrent le service de protection de l'enfance. Cela peut être lié à la définition même de ce type de services, qui n'est peut-être pas claire pour tous.

#### IV. Procédures d'identification des victimes de VBG



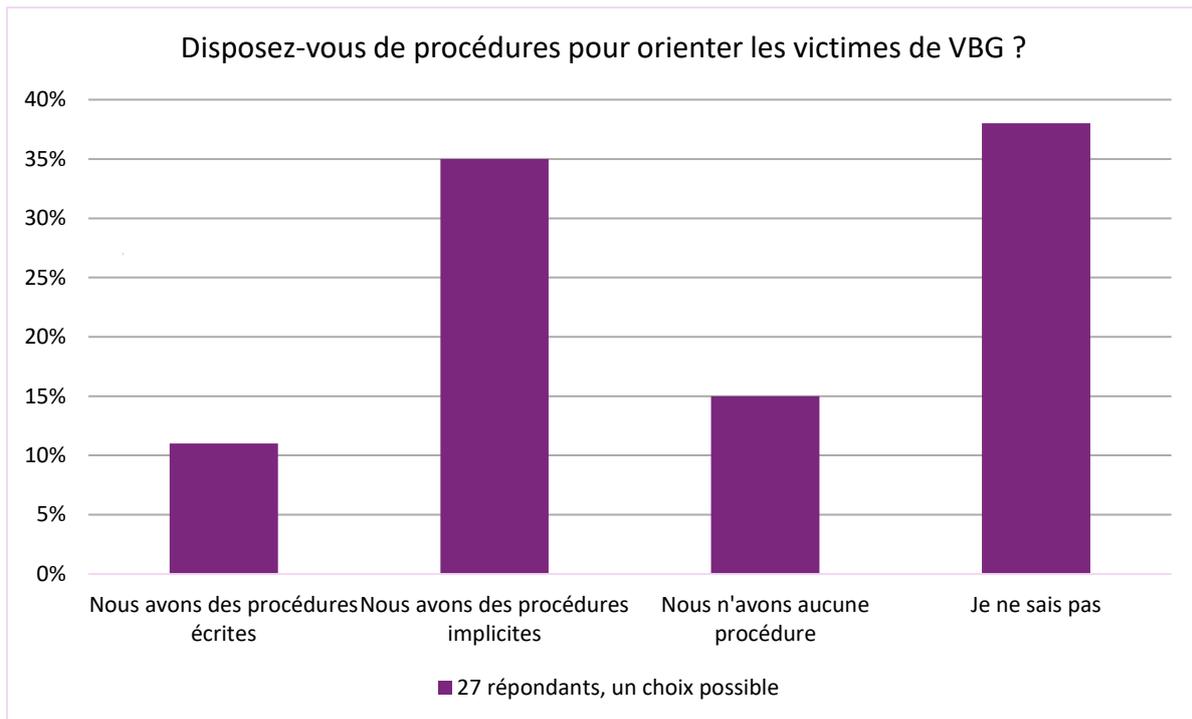
8 personnes sur 26 n'ont pas connaissance de procédures d'identification des victimes et 9 sur 26 suivent des procédures informelles et seulement 2 utilisent des procédures formelles. Cela révèle un réel besoin de formalisation des procédures et de sensibilisation du personnel à leur utilisation. Seules 4 personnes utilisent des procédures spécifiques. Ces procédures comprennent, par exemple : des entretiens avec les travailleurs sociaux et les infirmières ; l'observation, le partage, l'approche empirique et le soutien des référents sur le terrain ; le relai des indications fournies au bureau médico-social ; des partenariats et avec des associations spécialisées dans la lutte contre la VBG.

Quels sont les types de VBG identifiés au cours des mois précédents ?

Les répondants mentionnent : abus sexuels, abus physiques et émotionnels, blocage des ressources, discrimination, mariage forcé, traite, prostitution, mutilations génitales, homosexualité (qui ne doit pas être répertoriée comme VBG, sauf si l'on parle de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle), mariage forcé, prostitution, excision et violence domestique.

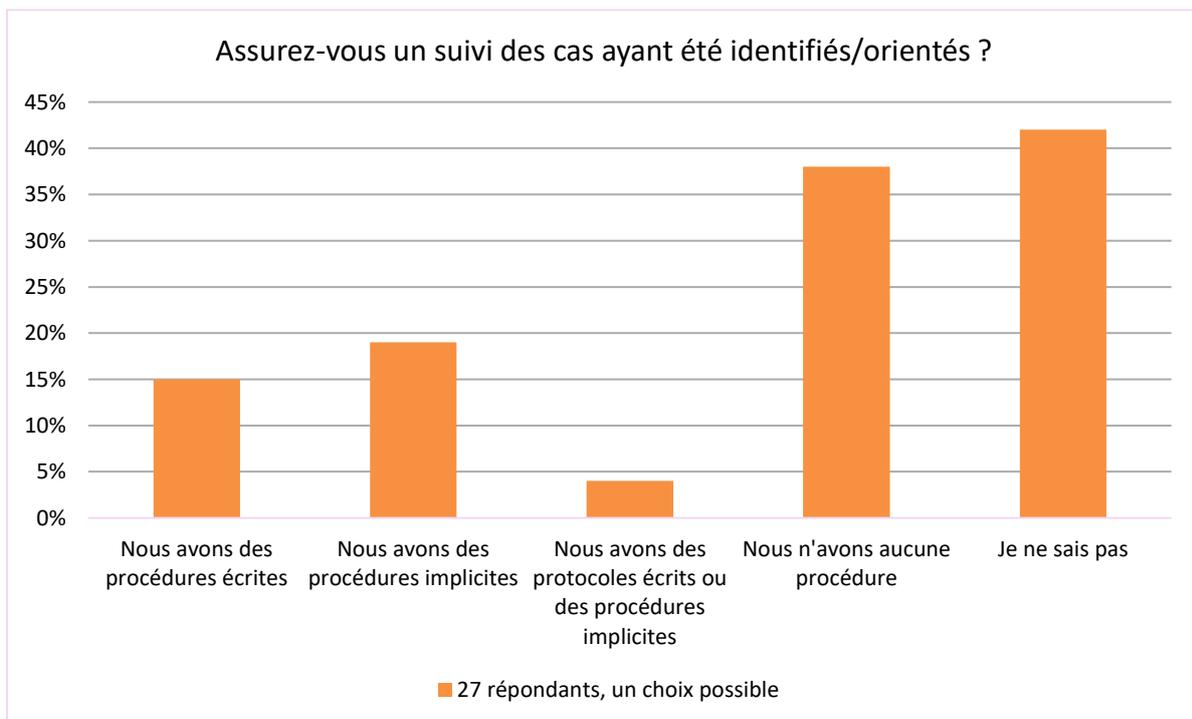
#### V. Orientation des victimes de VBG

Selon la situation et le type d'aide dont les victimes de VBG ont besoin (soutien psychosocial, soins de santé, programme de protection de l'enfance, interprétation), les professionnels orientent les victimes vers les services suivants : point focal, cabinet médical, Exil, Ulysse et autres services de santé mentale, Chapelle aux Champs, Woman Do, Gams, Hôpitaux, planning familial, Bruxelles Accueil... Les professionnels se réfèrent à la police lorsque la personne est en danger et sur les conseils de la personne elle-même ou de ses parents.



Le nombre de personnes qui disent suivre des procédures formelles d'orientation est plus élevé que le nombre de personnes qui disent suivre des procédures formelles d'identification. Le suivi des procédures informelles et l'absence de renvois seraient des indicateurs des difficultés liées à l'identification en amont.

## VI. Suivi des victimes de VBG



Deux personnes ont mentionné deux procédures de suivi spécifiques : le cabinet médical et le dossier de suivi. Une seule observation concernant le suivi des cas référés : « Nous n'avons pas de procédure claire de suivi des cas de victimes de VBG référés en Belgique. Dans le cadre du retour volontaire, un suivi du dossier est effectué en étroite collaboration avec l'OIM dans le pays d'origine ». Les chiffres concernant l'absence de procédure ou de connaissance d'une procédure indique qu'il est probable que rien ne soit fait pour assurer un suivi dans un nombre important de situations.

## VII. Principes directeurs de l'accompagnement des enfants victimes de VBG

### i. Savez-vous comment mettre en œuvre les principes directeurs de l'accompagnement des enfants victimes de VBG ?

	Certainement pas	Probablement pas	Probablement	Définitivement	Je ne sais pas
Travailler dans l'intérêt supérieur de l'enfant	4%	17%	31%	48%	0%
Assurer la sécurité de l'enfant et son droit à la vie, à la survie et au développement	0%	14%	38%	48%	0%
Réconforter l'enfant	4%	0%	57%	39%	0%
Assurer une confidentialité appropriée	0%	0%	14%	86%	0%
Impliquer l'enfant dans la prise de décision	0%	9%	39%	39%	13%
Traiter chaque enfant de manière équitable et égale	0%	0%	5%	90%	5%
Renforcer la résilience des enfants	4%	17%	33%	38%	8%

21% des professionnels estiment ne pas savoir mettre en œuvre le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et du renforcement de la résilience, tandis que 14% ont cette inquiétude quant au principe même de sécurité. Ces chiffres sont très intéressants et demandent à être étudiés plus en profondeur.

Le pourcentage de réponses "je ne sais pas" dans les trois dernières lignes soulève une question : s'agit-il d'indécision ou d'ignorance du principe mentionné ? Là encore, le taux le plus élevé concerne la case "probablement", ce qui laisse penser qu'il y a une incertitude sur cette question. Les résultats révèlent que certains des principes qui guident le travail de soins sont connus de certains professionnels. Mais sont-ils pour autant systématiquement appliqués ?

## D. Conclusions

### I. Résumé des résultats

#### i. Répondants

L'enquête a porté sur 27 sujets (44 % de femmes et 56 % d'hommes) travaillant dans des centres pour enfants de migrants. Un seul des répondants avait déjà reçu une formation dans la totalité des domaines couverts par cette enquête (migration, protection de l'enfance, VBG). En outre, trois personnes n'avaient reçu aucune de ces formations. La VBG en tant que domaine de formation mérite plus d'attention.

#### ii. Conceptualisation de la VBG

En résumé : Violence physique non sexuelle : 78% des répondants l'identifient comme de la VBG, tandis que 22% ne savent pas. Mariage d'enfants : 89 % l'identifient comme de la VBG contre 11 % qui ne savent pas. Refus d'accès à l'éducation : 85 % l'identifient comme de la VBG contre 15 % qui ne savent pas. Intimidation : 71% l'identifient comme de la VBG contre 29% qui ne savent pas

La formation devrait être envisagée pour réduire davantage le manque de connaissances de certains professionnels sur ce qu'est ou non la VBG.

#### iii. Identification, orientation et suivi des victimes de VBG

En ce qui concerne l'identification, 11 sujets seulement ont connaissance de procédures d'identification des victimes. 12 professionnels disent orienter les victimes, 4 ne le font pas et 10 disent ne pas savoir. En ce qui concerne le suivi des cas référés, les résultats montrent qu'en plus de 10 sujets qui ne suivent pas les cas référés, 11 sujets ne savent pas comment le faire.

Concernant les principes directeurs de l'accompagnement des victimes de VBG, seul le principe de confidentialité est bien connu et susceptible d'être mis en œuvre par tous les répondants (100%). 29% des sujets ne sont pas à l'aise avec la mise en œuvre des notions de : principe de résilience, 22 principe d'implication de l'enfant dans la prise de décision, intérêt supérieur de l'enfant, sécurité de l'enfant. Ces résultats appellent à un renforcement des capacités des professionnels.

### II. Points à explorer

Les procédures d'identification, d'orientation et de suivi des victimes devraient être formalisées. Tous les cas d'incertitudes nécessitent une formation plus adéquate.

A l'issue de ce travail, il nous semble important de procéder à des recoupements afin d'analyser les relations entre les variables. Il s'agit notamment de la relation entre les caractéristiques personnelles (formation, niveau d'éducation, fonction) et la connaissance des questions liées à la violence basée sur le genre (perception, connaissance des principes directeurs...). En outre, il serait également intéressant d'analyser dans quelle mesure la formation des professionnels, la connaissance et la perception de la VBG et la connaissance des principes directeurs de la prise en charge des victimes sont liées à l'identification, l'orientation et le suivi des victimes. En d'autres termes, il s'agit d'apporter des

réponses aux questions suivantes, par exemple : La conceptualisation de la VBG est-elle basée sur la formation professionnelle reçue ? Un personnel formé et familiarisé avec les principes directeurs mènerait-il à une meilleure identification et prise en charge des victimes ? À long terme, il conviendrait également d'évaluer les pratiques réelles et non pas seulement celles qui sont rapportées.

L'accent devrait être mis sur les caractéristiques de groupes particuliers tels que ceux qui disent ne pas connaître les réponses à la plupart des questions. Ces résultats peuvent servir à l'élaboration de modules de formation.

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – PROJET BRIDGE – BELGIQUE

Date :

Nom et prénom de l'enfant/pseudonyme :

Nom et prénom de l'enquêteur :

Bonjour,

Aujourd'hui, je te propose de répondre à quelques questions. Ces questions te seront posées dans le cadre d'un projet, qui s'appelle Bridge. Ce projet a pour but de mieux protéger les enfants migrants (c'est-à-dire qui ont quitté leur pays d'origine pour aller vivre dans un autre pays) contre un certain type de violence en particulier, qu'on appelle violence basée sur le genre. La violence basée sur le genre se dit de tout acte violent qui est lié au genre (garçon, fille, autre) et à sa perception.

Si je suis là aujourd'hui, c'est pour essayer de savoir si les enfants migrants savent reconnaître la violence basée sur le genre et savent comment y réagir s'ils en sont témoins ou victimes. Je vais te poser plusieurs questions pour essayer de comprendre ton point de vue. Je vais notamment te décrire plusieurs situations et en te demandant ce que tu en penses et comment tu réagirais. Comme tu le vois, tu n'es pas le seul/la seule à qui je vais poser des questions : mon projet s'adresse à tous les enfants et jeunes migrants de moins de 24 ans qui sont accueillis en Belgique.

Tu es libre d'accepter ou non de participer, rien ne t'y oblige. Si tu n'as pas envie de participer, ça ne changera rien, et personne ne sera fâché ou déçu. Et si tu as envie, que tu me dis oui maintenant, mais que tu changes d'avis plus tard, ce n'est pas grave et ça ne me dérange pas.

Si tu as des questions, des demandes ou des choses que tu ne comprends pas, à n'importe quel moment pendant que l'on discutera, tu peux m'interrompre et me demander des explications. Notre discussion va durer entre 30 et 40 minutes. S'il y a des questions qui ne te plaisent pas, auxquelles tu ne veux pas répondre, tu peux me le dire et on passera à une autre question. Tu as le droit de ne pas vouloir répondre à toutes les questions.

Tout ce dont on va discuter reste entre toi, moi et les personnes avec qui je travaille dans le projet. Ce que tu m'as dit ne sera partagé avec personne d'autre.



Coche les cases suivantes si tu crois qu'elles sont vraies pour toi :

J'ai compris :

- Pourquoi l'enquêteur souhaite m'interroger
- Qu'on va me poser plusieurs questions et me demander de donner mon avis
- Que j'ai le droit de refuser de participer sans que ça ait de conséquences négatives
- Que je peux changer d'avis même après avoir dit oui
- Que je peux poser des questions n'importe quand pendant la discussion
- Que la discussion avec l'enquêteur va durer entre 30 et 40 minutes
- Que j'ai le droit de ne pas répondre à toutes les questions
- Que ce que je vais dire restera entre l'enquêteur, ses collègues du projet et moi
  
- J'accepte de participer à l'étude

Signature :

*En cas d'analphabétisme ou de non compréhension de la langue, un témoin alphabète/ayant la compréhension de la langue doit signer.*

J'ai été témoin de la lecture exacte du formulaire de consentement de l'enfant, et le concerné a eu l'occasion de poser des questions. Je confirme que la personne a donné son consentement librement.

Nom du témoin :

Signature :

Un parent/tuteur a signé un formulaire de consentement éclairé (rayer la mention inutile) : oui non

Déclaration par le récolteur des données et, le cas échéant, l'interprète

J'ai veillé à ce que le participant comprenne ce que je lui demandais et les modalités de récolte des données. Je confirme que l'enfant a eu l'occasion de poser des questions sur l'étude, et que toutes les questions posées ont obtenu une réponse au mieux de mes capacités. Je confirme que la personne n'a pas été contrainte de donner son consentement et que ce consentement a été donné librement et volontairement.

Signature du récolteur de données

Signature de l'interprète

# GUIDE POUR UNE RECHERCHE ETHIQUE IMPLIQUANT DES ENFANTS

DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL – BELGIQUE

## CADRE GLOBAL

La recherche impliquant les enfants doit, comme son nom l'indique, réellement les impliquer. Cela signifie qu'ils ne doivent pas seulement être objets de recherche mais en devenir des sujets et pouvoir y prendre une part active.

Cela permet, non seulement d'assurer le respect de leur droit à l'expression et à la participation, mais cela permet également une production de données qualitative. Lorsqu'une équipe d'enquêteurs s'engage dans une recherche impliquant des enfants, elle doit, qu'elle que soit la forme de la recherche, avoir pris connaissance du présent guide éthique<sup>2</sup>.



## PRINCIPE DE PRECAUTION

S'il existe, d'après le chercheur et/ou d'après les éléments objectifs de l'environnement de l'enfant, un risque que la recherche cause un dommage, même léger, à celui-ci, le principe de précaution s'applique. Cela signifie que l'entretien, la collecte de données ou toute autre étape de la recherche ne doit pas être entrepris s'il peut en résulter un dommage pour l'enfant, à court ou à long terme. Avant toute recherche, il est donc essentiel de s'interroger sur les risques pour l'enfant et d'identifier les options envisageables pour mitiger ces risques, le cas échéant. Parfois, les risques peuvent uniquement être identifiés par l'enfant lui-même. C'est pourquoi la marque d'un consentement éclairé doit permettre d'écarter les dernières sources de dommage potentiel.

## PREPARATION

Il se peut qu'un projet de recherche devienne, pour l'enfant, une occasion d'exprimer une question, un souhait, un besoin... L'équipe d'enquêteurs doit être préparée à répondre du mieux possible à la requête de l'enfant, soit en l'orientant vers les personnes susceptibles de l'aider, soit en apportant elle-même des réponses. Il peut même, dans certains cas, s'avérer utile de préparer des documents contenant toutes les informations utiles en cas de question ou besoin, à donner à l'enfant à la fin de la recherche.

## CONSENTEMENT ECLAIRE

<sup>2</sup> Pour plus d'informations : Graham, A., Powell, M., Taylor, N., Anderson, D. et Fitzgerald, R. (2013) Recherche éthique impliquant des enfants, Florence, Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti, lien : [https://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR\\_LR.pdf](https://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR_LR.pdf)

On nomme consentement éclairé le consentement qui est donné lorsque l'enfant a la connaissance et la compréhension de ce qui lui est demandé. L'enfant doit donc recevoir des informations adaptées à son âge, ses spécificités, et qui tiennent compte de son contexte de vie. Si nécessaire, les informations peuvent être transmises par des supports interactifs (photographies, illustrations, vidéos...). La compréhension implique également que lui soit clairement expliqués les risques et bénéfices potentiels de sa participation à la recherche.

Dans certains cas, il est possible de demander à un adulte (parent, tuteur...) de consentir pour un enfant. Si cela est parfois nécessaire pour inclure l'enfant dans la recherche (ex. enfant handicapé), l'utilisation d'un adulte mandaté pour le consentement doit, tant que faire se peut, être évitée. Donner à l'enfant le droit de consentir est le reconnaître en tant que personne à part entière, ce qui est une nécessité manifeste pour construire une recherche portant sur les droits de l'enfant.

Un enfant doit donc être en mesure, le plus possible, de fournir lui-même un consentement libre et éclairé à l'engagement dans la recherche. Le consentement donné n'est pas figé. Il peut être retiré à n'importe quel moment de la recherche : l'enfant doit être en mesure de se désengager sans contraintes s'il le désire.

Un document contenant des informations adaptées à l'enfant doit être préparé en amont afin qu'il puisse en prendre connaissance librement, sans précipitation. Il est utile d'y inclure :

- une déclaration claire quant au sujet et à l'objectif de la recherche, ainsi que sur la façon dont les réponses de l'enfant seront utilisées ;
- une mention explicite du droit de l'enfant de refuser librement de prendre part à la recherche, ainsi que de la possibilité de renoncer à y participer à tout moment ;
- une énonciation des risques et bénéfices potentiels ;
- une explication concernant la confidentialité (ou non) des réponses données. A ce sujet, il est essentiel de préciser à l'enfant, si nécessaire plusieurs fois, que les adultes ont le devoir de le protéger, et que le fait que les informations données soient confidentielles peut parfois subir quelques exceptions s'il s'agit d'une situation préoccupante (ex. maltraitance). Si l'enfant s'avère en situation de danger, le chercheur doit clairement discuter de la situation avec l'enfant et engager le dialogue avec précaution avant toute prise de décision ;
- une indication quant à la durée de l'entretien et au lieu, qui vérifie que ceux-ci conviennent bien à l'enfant. Il est également essentiel de repréciser que l'enfant peut à tout moment poser des questions, demander des précisions.

Obtenir la signature d'un enfant peut présenter des avantages et des inconvénients. Notamment, si l'enfant présente des signes d'analphabétisme ou ne comprend pas la langue, demander une signature peut s'avérer être inadapté. Ainsi, et à condition que l'enfant soit manifestement apte, un consentement verbal peut s'avérer suffisant pour signifier que l'enfant a été informé de manière adéquate quant au projet de recherche, et que son consentement a été donné librement. Lorsqu'on ne peut obtenir le consentement écrit d'un enfant, il est important qu'un adulte alphabète/comprenant la langue puisse témoigner du consentement donné.

## CONSENTEMENT LIBRE

Afin que le consentement soit donné librement, il est nécessaire de s'assurer que le lieu où se déroule la collecte de données est calme et approprié. Il est préférable, si cela est possible, de laisser l'enfant choisir lui-même ce lieu. De même, le chercheur devra toujours faire attention à ce que le consentement ne soit pas donné dans un cadre promettant (explicitement ou implicitement) quelque chose à l'enfant lui ne pourra finalement pas être garanti.

## CONFIDENTIALITE

Protéger la confidentialité des réponses et des données de l'enfant participant à une recherche est essentiel afin de garantir sa sécurité et la qualité des informations fournies. Il est préférable, si possible, de collecter les données personnelles de l'enfant (noms, lieu et date de naissance, nationalité...) indépendamment de ses réponses ou des notes issues d'un entretien, voire si possible de les coder/dissimuler (usage de pseudo, de codes chiffrés...). Dans tous les cas, les données doivent être conservées dans des lieux/réseaux sécurisés. Il est important d'informer l'enfant des précautions prises pour protéger son identité. Dans ce sens, le contenu de la recherche, s'il est personnel ou nominatif, ne peut être discuté qu'avec des personnes ayant pris un engagement similaire de confidentialité.

## SUIVI

Il est important, tant que faire se peut, d'essayer d'apporter à l'enfant un retour quant aux résultats de la recherche. Cela valorise à nouveau sa participation et lui permet de se rendre compte concrètement de l'utilité qu'elle a eu dans le processus global de recherche.

## CHECK LIST

J'ai vérifié, au préalable de ma recherche, qu'elle ne risquait pas de causer de dommages aux enfants impliqués.

J'ai préparé, en amont de ma recherche, des outils pour répondre aux questions, souhaits ou besoin des enfants impliqués.

J'ai clairement expliqué à l'enfant le sujet de la recherche, son objectif, et la façon dont sa contribution sera ou pourra être utilisée.

Je fournis des formulaires de consentement adaptés à l'enfant, son âge, ses capacités et son contexte de vie. Ces formulaires mentionnent chacune des étapes indiquées dans le guide de recherche éthique.

J'ai prévu d'adapter la méthode de consentement aux capacités de l'enfant (alphabétisme, langue, âge...).

J'ai été honnête quant au sens de ma recherche et n'ai pas généré d'attentes non fondées chez l'enfant (argent, assistance, rétribution autre...)

J'ai choisi, pour mener ma recherche, un endroit approprié, calme, où l'enfant peut être à l'aise. Je lui ai laissé la possibilité de choisir le lieu/un autre lieu qui lui conviendrait davantage.

J'ai laissé la possibilité à l'enfant de m'indiquer sa préférence quant à la façon dont l'entretien serait mené (seul, dans une pièce avec d'autres enfants, avec un chercheur/une chercheuse...)

J'ai pris le temps de créer un environnement décontracté, de faire connaissance avec l'enfant et d'établir une forme de confiance mutuelle avant le début de notre entretien.

J'ai prévu suffisamment de temps pour que chaque enfant participant à la recherche puisse le faire à son rythme et ait suffisamment de latitude pour me parler de la façon qui lui convient le mieux.

Je suis capable de mener ma recherche de manière empathique, sans jugements, discriminations ou stéréotypes.

Les questions de ma recherche n'orientent pas la réponse de l'enfant (questions trop fermées/orientées, sans possibilité de donner un avis divergent). Je laisse également une marge à l'enfant pour suggérer certaines choses vis-à-vis de ma recherche.

Je suis attentif au comportement de l'enfant (verbal, non-verbal) et suis disponible pour proposer à l'enfant de changer de sujet, de faire des pauses, d'arrêter, ou le rassurer.

Je suis attentif aux sensibilités particulières de chaque enfant et à son contexte de vie lorsque je mène ma recherche.

Je valorise la participation de l'enfant et l'en remercie. Je laisse une place, à la fin de chaque entretien, pour rappeler brièvement le rôle des informations données et laisser une place à des dernières questions/remarques.

J'ai établi des règles claires quant à la confidentialité des données issues de ma recherche et les respecte pleinement.